GUIDE DE PAIEMENT DES DÉLÉGUÉ.E.S

HAUTE PERFORMANCE

VERSION 1.0 – 7 AOÛT 2026

1 POURQUOI AI-JE REÇU UNE FACTURE?

Certains événements de haute performance exigent que les délégué.e.s contribuent aux coûts de participation.

Il existe deux modèles de financement :

1.1 ÉVÉNEMENTS AUTOFINANCÉS

- Les délégué.e.s sont responsables de **100 % des coûts liés à l'événement**.
- Comme les coûts définitifs de l'événement peuvent ne pas être connus immédiatement, les délégué.e.s pourraient devoir payer :
    - un dépôt à titre de paiement anticipé sur le coût total de l'événement. Ce montant sera déduit de votre facture finale; et
    - une facture finale une fois que tous les coûts auront été confirmés.

1.2 ÉVÉNEMENTS COFINANCÉS PAR GYMCAN

- GymCan assume une partie des coûts liés à l'événement.
- Les délégué.e.s sont responsables de payer le montant prédéterminé de la contribution des délégué.e.s indiqué dans les critères de sélection de l'événement.

2 À QUOI PUIS-JE M'ATTENDRE?

2.1 AVANT L'ÉVÉNEMENT

Les critères de sélection préciseront :

- le modèle de financement de l'événement;
- le montant estimatif de la contribution des délégué.e.s (le cas échéant);
- tout dépôt requis; et

- les échéances de paiement.

Pour les événements autofinancés, les factures finales seront émises au plus tard quatre (4) semaines avant le départ. Dans certains cas, lorsque les coûts définitifs ne peuvent être confirmés avant le départ, la facture finale pourrait être émise après l'événement.

3 PAIEMENT

Les factures seront émises par l'entremise d'Activity Messenger.

Chaque facture comprendra :

- le nom de l'événement;
- le montant dû;
- la date d'échéance du paiement;
- les instructions de paiement; et
- une ventilation des coûts applicables, tels que les vols, l'hébergement, le transport terrestre et, le cas échéant, la part des coûts du personnel de GymCan assumée par les délégué.e.s.

Le paiement doit être effectué au plus tard à la date indiquée sur votre facture.

Les coûts finaux de l'événement peuvent différer de la contribution estimée en raison de changements liés aux déplacements, à l'hébergement, à la taille de la délégation, aux taux de change ou à d'autres dépenses liées à l'événement.

4 RAPPELS DE PAIEMENT

Si le paiement n'est pas reçu à la date d'échéance :

- un rappel automatique sera envoyé par l'entremise d'Activity Messenger;
- le personnel de GymCan pourrait effectuer des suivis supplémentaires; et
- tout solde impayé doit être acquitté au plus tard **deux (2) semaines avant le départ**, à moins que d'autres modalités de paiement aient été approuvées.

Le non-paiement avant cette échéance pourrait entraîner l'annulation des arrangements de voyage et rendre la personne inadmissible à participer à l'événement.

5 EN CAS DE RETRAIT

Si vous vous retirez après avoir accepté de participer, vous demeurez responsable de tous les coûts engagés en votre nom.

Si une personne remplaçante est désignée et assume une partie ou la totalité des coûts connexes, votre responsabilité financière pourrait être réduite en conséquence. Tout coût restant qui ne peut être récupéré ou transféré à un.e autre délégué.e demeure à votre charge.

6 SI GYMCAN ANNULE L'ÉVÉNEMENT

Dans le cas où GymCan annule un événement, GymCan assumera tous les coûts liés à l'annulation. Les délégué.e.s recevront un remboursement intégral de tous les montants versés pour l'événement.

7 QUESTIONS?

Si vous avez des questions concernant votre facture ou votre paiement, veuillez communiquer avec le/la directeur.ice ou le/la gestionnaire de votre programme.

8 HISTORIQUE DU DOCUMENT

Version	Date	Changement(s)
Finale 1.0	7 août 2026	Document initial